



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2024-216

Objet : signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'association Hatlab/Izylab.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision n°2019-073 en date du 12 mars 2019 relative à la signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'association Hatlab/Izylab,

VU la décision n°2021-630 en date du 21 octobre 2021 relative à la signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'association Hatlab/Izylab,

VU l'annexe à la présente décision,

CONSIDÉRANT le souhait de la Commune de renouveler la mise à disposition de locaux à l'association Hatlab/Izylab à titre gratuit, afin d'encourager le partenariat avec la Commune dans le domaine du développement durable et de la création de « tiers-lieu »,

DÉCIDE

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition de locaux sis 25 avenue Robert Wagner pour l'activité principale et rue René Boyer pour le stockage, avec l'association Hatlab/Izylab, représentée par Monsieur Arnaud Sauzeat, son Président, sis 23 rue des écoles Jean Baudin 78114 MAGNY-LES-HAMEAUX.

Article 2 : la convention est consentie à titre gratuit.

Article 3 : la convention prendra effet le 1^{er} janvier 2024, elle est renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 4 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 09/04/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240409-DEC_2024_216-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Acte affiché du 11/04/2024 au 12/06/2024

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr